

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 7

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. Maurice BLIN

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscardy-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Mlles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 10), 1234 (tome IV), 1235 (tome XXIII) et in-8° 169.

Sénat : 98 (1974-1975).

Lois de finances. — Départements d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages.
CHAPITRE PREMIER. — La situation économique et sociale des Départements d'Outre-Mer	5
A. — Aperçu de la situation économique.....	5
B. — Aperçu de la situation sociale.....	19
CHAPITRE II. — Les choix budgétaires concernant les Départements d'Outre-Mer pour 1975	28
A. — L'examen d'ensemble.....	28
B. — Les dépenses ordinaires.....	33
C. — Les dépenses en capital.....	34
Observations de la commission	40
ANNEXES	41

Mesdames, Messieurs,

Dans l'économie des Départements d'Outre-Mer qui présentent encore les caractéristiques principales de territoires en voie de développement, le rôle primordial d'incitation reste dévolu aux dotations publiques. C'est pourquoi les choix budgétaires préfigurent la plupart du temps les options économiques de ces pays.

Avant d'examiner le projet de budget des Départements d'Outre-Mer pour 1975, il nous a paru indispensable de faire sommairement le point sur la situation économique et sociale de ces territoires. Après l'étude habituelle des mesures proprement budgétaires, il nous sera alors possible de nous demander si et dans quelles conditions les choix budgétaires sont susceptibles d'aider à l'essor et à la promotion économique et sociale des Départements d'Outre-Mer.

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

A. — Aperçu de la situation économique.

La conjoncture économique dans les Départements d'Outre-Mer en 1973 a été essentiellement marquée par les faits suivants :

— pour l'agriculture, la sécheresse aux Antilles et en Guyane a été défavorable à la plupart des cultures (cultures d'exportation et cultures maraîchères). Une pluviométrie excédentaire à la Réunion, favorable à la canne, a été défavorable au géranium et aux cultures maraîchères ;

— une augmentation rapide des prix dans tous les départements, consécutive aux hausses intervenues en Métropole et sur les cours de certaines matières premières a été enregistrée ; en douze mois, les prix ont augmenté de 8,8 % en Guadeloupe, 9,2 % en Guyane, 10,9 % en Martinique, 13 % à la Réunion contre 8,5 % en Métropole ;

— au niveau de l'emploi et des salaires, des conflits sociaux, notamment dans les bâtiments et travaux publics, se sont soldés par des hausses de rémunération.

Il faut noter cependant une évolution favorable des secteurs où une action particulière de développement et de diversification de l'économie a été engagée :

— à la Martinique et en Guadeloupe, la fréquentation des hôtels a été élevée (coefficient d'occupation des chambres de 80 % en haute saison), tandis que le tourisme de croisière connaît un succès croissant et prend une place importante. La clientèle métropolitaine a fortement augmenté, notamment grâce à l'application depuis novembre 1972 de nouveaux tarifs sur les lignes Air France entre la Métropole et les Antilles-Guyane ;

— à la Réunion, il faut noter l'ouverture du Club Méditerranée intervenue comme prévu à la fin de l'année, ainsi que l'apparition

de projets hôteliers nouveaux dus à des investisseurs et capitaux locaux. Dans le domaine de l'industrialisation, des projets d'implantations industrielles sont signalés.

Pour 1974, les conditions climatiques semblent moins défavorables aux grandes cultures d'exportation, notamment aux Antilles (reprise de la pluviométrie). Si un regain d'activité dans le secteur de la banane peut être raisonnablement espéré, il est probable cependant que la campagne sucrière 1974 continuera d'être marquée par les conséquences de la sécheresse de 1973.

On peut prévoir que la hausse des prix sera à nouveau extrêmement forte dans les Départements d'Outre-Mer : outre la répercussion des hausses intervenues en Métropole (principal fournisseur des produits importés dans les Départements d'Outre-Mer), les Départements d'Outre-Mer auront à subir les conséquences des hausses de taux de fret intervenues fin 1973 et au cours de 1974.

1° PRINCIPALES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

a) *La canne et le sucre.*

En 1973, aux Antilles-Guyane la sécheresse a touché l'ensemble des productions agricoles. A la Réunion, malgré le passage près de l'île de deux cyclones, les conditions climatiques (pluviométrie excédentaire) ont été favorables à la canne à sucre mais défavorables aux autres cultures. Au cours du premier trimestre 1974, les conditions climatiques semblent meilleures aux Antilles (reprise de la pluviométrie). A la Réunion, si la zone au vent a été bien arrosée, par contre la zone sous le vent souffre actuellement d'un déficit pluviométrique atteignant parfois 50 % par rapport à la normale.

En 1973, l'exploitation de la canne à sucre a donné les résultats suivants :

	GUADELOUPE	MARTINIQUE	REUNION
	(En tonnes.)		
Production de canne à sucre.....	1 271 698	300 269	2 166 570
Production de sucre brut.....	120 754	22 944	239 701
Rendement industriel (pourcentage)	9,49	8,11	11,06

En 1973, la production des Antilles a été fortement déficitaire par rapport aux quotas. Par contre, la Réunion a légèrement dépassé le sien :

— à la *Martinique*, une faible production de canne (305 269 tonnes) a permis toutefois d'obtenir, grâce à un rendement industriel de 8,11 %, une production de 22 944 tonnes de sucre, ce qui laisse apparaître une légère remontée par rapport au niveau plancher atteint en 1972 (21 790 tonnes), qui avait constitué la plus faible récolte depuis 1945 ;

— à la *Guadeloupe*, une récolte de 1 271 698 tonnes de canne a donné, avec un rendement industriel de 9,49 %, une production de 120 754 tonnes de sucre. Si l'on excepte la récolte 1972, cette production est la plus basse de celles réalisées depuis 1958 ;

— à la *Réunion*, les résultats quantitatifs (2 166 195 tonnes) se sont révélés légèrement inférieurs à ceux de 1972 ; par contre, les résultats qualitatifs s'avèrent bien meilleurs qu'en 1972 : gain de 0,72 point en sucre récupérable, le rendement d'usine passant de 10,68 à 11,06. C'est surtout en fin de campagne que l'augmentation de la richesse a été sensible, grâce à un bon ensoleillement en octobre et novembre.

Il n'est pas encore possible d'établir des prévisions pour la campagne 1974. Néanmoins, il est à craindre que le déficit pluviométrique de 1973, aux Antilles, n'entraîne quelque préjudice pour la prochaine récolte en Guadeloupe et en Martinique. A la Réunion, la production devrait se maintenir à un bon niveau.

La Commission de Bruxelles vient de rendre public un mémorandum contenant de nouvelles propositions relatives au régime communautaire sucrier qui doit remplacer le 1^{er} juillet 1975 l'organisation communautaire du sucre en vigueur depuis juillet 1968.

La commission maintient sa proposition de soumettre la production de sucre communautaire à un régime de quota. Les quotas de base A seraient calculés sur la moyenne de production des campagnes 1968-1969, 1972-1973, affectée d'un coefficient de 0,93. Cependant le nouveau quota de base ne pourra être inférieur au quota actuel. Cette dernière disposition tient compte en particulier de la situation des sucreries des Départements d'Outre-Mer dont la production, en raison notamment de conditions climatiques défavorables, a été fréquemment inférieure à leurs quotas de base pendant la période de référence.

La commission prévoit un quota B de 25 % du quota A, au lieu de 35 % dans le régime actuel. Ce pourcentage devrait néanmoins laisser une certaine marge d'augmentation de la production à écoulement et prix garantis aux sucreries de la Réunion qui ont la possibilité de produire au-delà de leur quota de base et qui l'ont déjà fait par le passé.

Le Conseil des Ministres de la C. E. E. devait examiner les nouvelles propositions de la commission à partir du mois de septembre, l'objectif étant de fixer le nouveau régime communautaire sucrier à la fin du mois de novembre.

Dès à présent, des démarches ont été entreprises pour obtenir un prix du sucre plus rémunérateur. Les Pouvoirs publics ont décidé que le prix de la canne reposerait sur le prix indicatif du sucre au lieu du prix d'intervention. Cette augmentation a été rendue possible à la suite du déficit en sucre qui est constaté à l'intérieur de la Communauté.

Il est également apparu nécessaire aux Pouvoirs publics d'améliorer la productivité des planteurs de façon à rendre l'économie sucrière plus compétitive. Des programmes de modernisation ont été mis au point et sont en cours de réalisation. Ils portent en particulier sur l'épierrage des champs à la Réunion qui sont actuellement réalisés au rythme annuel de 900 hectares mais qui vont être amplifiés à la suite de la mise en place du plan de modernisation, et sur le remodelage des terres en Guadeloupe, où 3 000 hectares ont déjà été aménagés et rendus aptes à la culture mécanique.

Ces mesures doivent être complétées par des dispositions particulières en matière de crédits et par des nouvelles dispositions communautaires rappelées précédemment. L'ensemble de ces mesures est encore actuellement à l'étude.

b) *Le rhum.*

Compte tenu des effets de la sécheresse sur la production des cannes, la production de rhum a légèrement progressé de 1972 à 1973, passant de 250 710 hectolitres d'alcool pur à 257 793 hectolitres d'alcool pur. Les exportations subissent une baisse non négligeable en volume : 211 875 hectolitres d'alcool pur en 1973 contre 243 740 hectolitres d'alcool pur l'année précédente, tout en progressant légèrement en valeur : 72,5 millions de francs en 1973 contre 71,2 millions de francs en 1972.

La réduction des exportations en volume est due au fait que, alors que pour la campagne 1971-1972, huit tranches du contingent de rhum à l'importation en Métropole avaient été débloquées, représentant pour les trois Départements d'Outre-Mer des possibilités d'exportation sur la France de 155 000 hectolitres d'alcool pur environ, six tranches seulement ont pu être débloquées en 1972-1973, correspondant à 116 600 hectolitres d'alcool pur.

Cette réduction des débouchés sur la France a pu être partiellement compensée par le développement des ventes sur l'étranger — et notamment sur le marché allemand — qui sont passées de 88 000 à 95 000 hectolitres d'alcool pur environ.

En revanche, le relèvement des prix plancher et plafond fixés annuellement par arrêté ministériel pour le rhum importé en France dans le cadre du contingentement, et l'amélioration de la qualité de certains rhums, ont permis le maintien de la valeur des exportations, en dépit de la diminution des quantités exportées.

Le nombre de tranches débloquées et le niveau des prix plancher et plafond ont évolué comme suit au cours des dernières campagnes rhumières :

CAMPAGNE RHUMIERE du 1 ^{er} avril au 31 mars.	NOMBRE de tranches débloquées.	PRIX PLANCHER - prix plafond (en francs par litre de rhum à 55° au stade F. O. B.).
1970-1971	7	2,12 - 2,25
1971-1972	8	2,22 - 2,35
1972-1973	6	2,35 - 2,50
1973-1974	7	2,45 - 2,65
1974-1975	7	2,85 - 3,10

L'augmentation de prix, décidée pour la campagne 1974-1975 par arrêté du 30 août 1974, est de l'ordre de 15 % avec le maintien des quotas.

La consommation de rhum en France métropolitaine est stabilisée, depuis plusieurs années aux environs de 130 000 hectolitres d'alcool pur et paraît être plus sensible aux variations climatiques qu'aux modifications des prix ou des droits, dans la mesure où ces dernières demeurent dans la ligne de l'évolution générale de l'indice des prix à la consommation.

Le volume des ventes de rhum des Départements d'Outre-Mer en Métropole ne devrait donc pas être fondamentalement affecté pendant la prochaine campagne par l'augmentation du droit d'accise de l'ordre de 16 % prévue dans le projet de loi de finances pour 1975.

Par ailleurs, la Commission de Bruxelles a soumis en mars 1972 au Conseil des Ministres de la C. E. E. une proposition de règlement communautaire relatif à l'alcool éthylique d'origine agricole et aux eaux-de-vie. Cette proposition contenait des dispositions prévoyant la possibilité d'intervention de mesures communautaires appropriées en faveur des eaux-de-vie issues de la canne à sucre (rhum) en vue de maintenir le niveau de l'emploi et un revenu équitable aux producteurs de canne à sucre des Départements d'Outre-Mer.

Les difficultés rencontrées au cours de la discussion de ces propositions et l'élargissement de la Communauté à trois nouveaux membres, importants producteurs d'alcool agricole et d'eaux-de-vie ont conduit le Conseil des Ministres de la C. E. E. à demander à la commission d'élaborer une nouvelle proposition de règlement applicable à l'alcool agricole et des propositions annexes pour les eaux-de-vie. La commission s'est engagée à les transmettre au conseil à la fin du mois d'octobre 1974.

En attendant l'intervention de la réglementation communautaire de l'alcool agricole et des eaux-de-vie, qui devra tenir compte des problèmes spécifiques de la production de rhum des Départements d'Outre-Mer, le rhum continue à bénéficier du régime contingentaire national défini par les articles 387, 388 et 389 du Code général des impôts, modifiés en dernier lieu par le décret du 7 février 1974.

c) *La banane.*

Le potentiel de production de la *Martinique* avait été reconstitué au cours de l'année 1972 et devait permettre une excellente récolte pour l'année 1973. Les exportations devaient atteindre 200 000 tonnes, mais la sécheresse exceptionnelle de 1973 a eu pour conséquence une diminution importante des résultats : 151 000 tonnes exportées, contre 192 000 tonnes en 1972.

La rigueur de la sécheresse a incité un certain nombre de planteurs à étudier la mise en place d'un réseau d'irrigation. Mal-

gré les événements climatiques défavorables, les replantations ont été importantes et laissent entrevoir, sauf incidents climatiques, un retour à la production normale de 200 000 tonnes.

Sans les effets de la sécheresse, la production bananière de la *Guadeloupe* aurait retrouvé son niveau normal et le quota de 143 000 tonnes aurait été réalisé, ce qui ne s'est plus produit depuis le cyclone Inès de 1966.

	PRODUCTION globale disponible à l'exportation (tonnage brut).	EXPEDITONS (tonnage net).
1966	110 000	91 848
1967	100 000	85 000
1970	102 000	86 730
1971	121 000	103 645
1972	135 000	121 000
1973 (prévisions).....	(165 000)	(140 000)
Réalisations	140 000	118 000

En 1973, la sécheresse a donc provoqué la perte de 22 000 tonnes, au niveau des expéditions (118 000 tonnes, contre 140 000 tonnes prévues).

Sauf incidents climatiques, la production devrait atteindre, en 1974, les objectifs visés : exportation de 200 000 tonnes pour la Martinique et de 140 000 tonnes pour la Guadeloupe.

La production de bananes des Départements d'Outre-Mer bénéficie d'une préférence communautaire sous forme d'un droit de douane de 20 % frappant à l'entrée de la Communauté les bananes en provenance des pays tiers. Les Etats associés bénéficient également de la franchise douanière à l'entrée de la C. E. E. La Communauté n'a pas manifesté son intention de réduire cette préférence douanière, soit dans le cadre des négociations de désarmement tarifaire du G. A. T. T., soit à l'occasion de l'extension périodique de la liste des produits bénéficiant du régime dit des « préférences généralisées ».

La banane figure parmi les produits de l'annexe II au Traité de Rome susceptibles de bénéficier des dispositions de la politique agricole commune.

La Commission de Bruxelles n'a pas encore soumis au Conseil des Ministres de la C. E. E. une proposition de règlement définissant un régime communautaire pour la banane.

En attendant, la production de banane des Départements d'Outre-Mer continue à bénéficier de l'organisation nationale du marché contingentant les importations de bananes des pays tiers et assurant un partage du marché métropolitain entre les Départements d'Outre-Mer et les Etats associés de la zone franc et de Madagascar dans la proportion de 2/3 - 1/3.

d) *L'ananas.*

La production totale d'ananas en Martinique a atteint 20 900 tonnes pour 1973.

La sécheresse n'a pas eu d'effets notables sur la production de l'ananas en dehors d'un allongement du cycle ou d'un retard dans les dates de plantations. La commercialisation de *l'ananas frais* a rencontré d'importantes difficultés, à la suite de l'ouverture par l'accord d'Arusha du marché européen aux ananas frais du Kenya qui sont produits à des prix plus bas (en raison du faible niveau des salaires dans ce pays) et en quantités abondantes. Des producteurs ont dû envoyer leurs fruits en conserverie.

Ces résultats peu encourageants ont amené les producteurs à réduire les expéditions, et la production exportée est passée à 3 400 tonnes (contre 6 000 tonnes en 1972). Les planteurs envisagent de régler à l'avenir leur production de manière à ne présenter des fruits sur les marchés de la Métropole et des autres pays européens que pendant le premier semestre de l'année, période où l'offre des ananas frais de l'Afrique est la moins élevée ; 350 tonnes environ ont été exportées au cours du premier trimestre 1974.

La production *d'ananas pour la conserve* traitée en usine a été en 1972 de 14 770 tonnes. Pour l'année 1973, un tonnage global de 17 500 tonnes a été manipulé en conserverie.

Les prévisions actuelles pour 1974 s'élèvent à 21 000 tonnes (donnant 11 000 tonnes de conserves) ; 1 500 tonnes environ de conserves ont été exportées au premier trimestre 1974.

La progression prévue par le VI^e Plan est donc en voie de réalisation. L'objectif de 1975, fixé à 22 000 tonnes, sera sans doute approché dès 1974.

La commercialisation des conserves d'ananas bénéficie toujours de la règle de partage du marché français entre la Martinique (42,5 %), la Côte d'Ivoire (42,5 %) et les pays tiers (15 %). Cette organisation nationale du marché devra être maintenue jusqu'à l'intervention d'un règlement communautaire pour le marché des Neuf.

En effet, dans le cadre des négociations d'association avec les Etats associés et associables du Commonwealth pour le renouvellement et l'extension de la Convention d'association de Yaoundé, la C. E. E. a prévu l'entrée en franchise dans la Communauté des fruits et légumes frais en provenance des Etats associés, à l'exception de ceux, tels la banane, bénéficiant dans certains Etats membres, d'une organisation de marché.

L'ananas frais des départements d'outre-mer se trouve ainsi en compétition directe avec celui des Etats associés sur le marché français.

Les conserves d'ananas des départements d'outre-mer bénéficient, par contre, d'un régime de contingentement des importations en provenance des pays tiers, un libre accès étant toutefois consenti aux conserves de la Côte-d'Ivoire, dans la limite de 42,5 % des besoins du marché.

La Commission de Bruxelles a soumis au Conseil des Ministres de la Communauté économique européenne une proposition de règlement qui prévoit le versement d'une subvention aux conserveries d'ananas de la Martinique en contrepartie de la suppression du régime contingentaire français. Cette subvention doit couvrir la différence entre le prix de revient des conserves des départements d'outre-mer et celui des pays tiers à bas salaires. Il est prévu que ce règlement entrera en vigueur en même temps que celui applicable aux fruits et légumes conservés et qui fait encore l'objet de délicates discussions à Bruxelles.

e) *Le géranium.*

A la Réunion, au cours de la dernière décennie, la production et l'exportation d'essence de géranium ont évolué de la façon suivante :

	PRODUCTION	EXPORTATION	STOCK en fin d'année.
	(En tonnes.)		
1962	97	69	
1963	160	92	
1964	180	88	
1965	149	114	290
1966	54	100	240
1967	57	119	150
1968	57	170	37
1969	88	114	10
1970	44	42	12
1971	81	76	17
1972	121	116	18
1973	82	94	5

Cette évolution montre qu'à une période de surproduction (de 1962 à 1965) ont succédé une période de résorption (1966 à 1970) et une période de pénurie (1970 et 1971). La production a retrouvé en 1972 un niveau comparable à celui des exportations, mais en 1973 la pluviométrie excessive a de nouveau réduit la production.

En 1974, l'absence de cyclone et une pluviométrie sans excès ont été favorables au géranium qui présente un état végétatif satisfaisant en toutes régions. La production du premier trimestre 1974 (40 775 kilos) est supérieure de 11 % à celle du premier trimestre 1973. L'importance des surfaces nouvellement plantées devrait confirmer cette amélioration, d'autant plus que les prix sont devenus beaucoup plus incitatifs (de 8 000 F C. F. A. le kilo, le prix a été relevé à 8 500 F C. F. A. le kilo au 1^{er} janvier, puis à 10 600 F C. F. A. le kilo récemment).

2° L'INDUSTRIE ET LE TOURISME

a) *Les investissements industriels.*

Durant les IV^e et V^e Plans, des industries de substitution aux importations dont la création était possible ont été implantées dans les quatre Départements d'Outre-Mer. De plus, quelques projets importants constituant des industries pilotes telles que les ateliers de broyage de clinkers à la Réunion, en Martinique et en Guadeloupe et une minoterie en Guadeloupe ont été implantés. Enfin, un troisième secteur, celui de la transformation des produits agricoles et alimentaires, compte des réalisations intéressantes.

Pour le VI^e Plan, il est apparu nécessaire de rechercher des possibilités de création d'industries de main-d'œuvre tournées vers l'exportation. Des mesures d'incitations nouvelles complètent l'ensemble déjà important des dispositions prises depuis 1952 pour favoriser l'industrialisation des Départements d'Outre-Mer.

En particulier, l'article 9 de la loi de finances rectificative pour 1971 et le décret du 20 avril 1972 ont autorisé le réinvestissement en franchise d'impôt dans certains secteurs d'activités des Départements d'Outre-Mer des bénéfices réalisés en Métropole pendant la période d'exécution du VI^e Plan. Le bilan de cette procédure est présenté en annexe (Annexe n° 1).

Cette incitation fiscale particulièrement importante est à l'origine de plusieurs projets. A cet égard, la nomination, le 22 octobre 1973, d'un commissaire à la promotion des investissements dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer, dont l'action commence à porter ses fruits, devrait permettre d'accroître le nombre des promoteurs métropolitains et étrangers et faciliter le développement industriel de ces régions.

Les projets industriels ayant bénéficié de primes d'équipement sont plus nombreux. Depuis le 1^{er} juillet 1973, quatorze projets d'un montant total de 45 millions de francs permettant la création de 400 emplois nouveaux vont bénéficier de 5,2 millions de francs de primes d'équipement ; cinq projets intéressent la Réunion, six la Guadeloupe, deux la Martinique et un la Guyane.

Ces opérations restent cependant de faible importance, et l'ensemble des opérations d'investissement en cours de réalisation ou à l'étude sont peu génératrices d'emplois : moins de cinquante emplois par projet.

Parmi celles-ci, il faut relever notamment :

— à la *Martinique* :

- une distillerie des rhums agricoles d'un montant de 20 millions de francs ;
- l'extension de la capacité de production de la poterie des Trois-Ilets (1 million de francs) ;

— à la *Guadeloupe* :

- l'extension de Jarry plastique (2,5 millions de francs) ;

— à la *Guyane* :

- des difficultés continuent à se manifester pour aboutir à la mise en œuvre de projets industriels sérieux dans le secteur forestier comme dans celui de la pêche et celui de l'exploitation minière ;
- cependant, un projet d'exploitation forestière et de scierie portant sur 13 000 mètres cubes de sciage par an vient d'être agréé et bénéficie de primes d'équipement (projet Ramond et Sipriot, 5 millions de francs). Il est permis d'espérer la mise en œuvre prochaine d'une petite exploitation de Colombo Tantalite (projet Loubet). D'autres projets importants en sont au stade d'études préliminaires (projet d'usine de pâte à papier en particulier) ;
- projet de la Compagnie d'armement et de pêche (1,8 million de francs) ;

— à la *Réunion* :

- projets relatifs au développement de la pêche et à la commercialisation du poisson (conserverie de thons, salaisons de Bourbon).

Pour recevoir certains de ces nouveaux projets, des zones industrielles sont en cours de réalisation. A la Martinique, une première tranche de 15 hectares de la zone de la Place d'Armes (52 hectares au total) doit être aménagée prochainement. A la Guadeloupe, la zone industrielle de la Pointe-Jarry, d'une superficie de 240 hectares, dont 120 hectares sont viabilisés, est susceptible d'être portée à 620 hectares.

b) *Le tourisme et l'équipement hôtelier.*

L'évolution du tourisme dans les départements d'outre-mer, au cours des dernières années, est satisfaisante tant en ce qui concerne le tourisme de croisière que le tourisme de séjour.

	MARTINIQUE			GUADELOUPE		
	Croisière.	Séjour.	Coefficient d'occupation des chambres.	Croisière.	Séjour.	Coefficient d'occupation des chambres.
1970	99 000	31 000	46 %	15 300	24 000	61 %
1971	118 600	51 000	53 %	22 800	27 600	53 %
1972	179 000	55 000	66 %	30 000	28 600	68 %
1973	203 000	64 000	67 %	54 000	34 000	65 %

La progression du tourisme de croisière est rapide : doublement des passagers en deux ans à la Guadeloupe et en trois ans à la Martinique. Cette forme de tourisme est beaucoup plus développée à la Martinique où la rade de Fort-de-France offre l'avantage d'être bien abritée.

Le nombre des clients des hôtels s'est accru surtout du fait de la clientèle métropolitaine et européenne et tend progressivement à équilibrer le nombre de touristes d'origine nord-américaine.

ORIGINE DES TOURISTES EN MARTINIQUE	1971	1972	1973
	(En pourcentage.)		
France	29	26	30
U. S. A.	54	51	45
Canada	7	13	10
Europe	8	8	12,7
Autres	2	2	2,3

L'examen de ce tableau, établi seulement pour la Martinique, révèle un accroissement de la clientèle française (de 14 800 à 19 100 en deux ans) et européenne (de 4 100 à 8 100 de 1971 à 1973), alors que l'apport des touristes des Etats-Unis connaissait une certaine stagnation (de 27 500 à 28 300).

Les variations monétaires qui se sont produites en 1973, l'application des nouveaux tarifs aériens entre la France et les Antilles depuis novembre 1972, ainsi que l'augmentation de la fréquence des gros porteurs ont largement favorisé la venue de la clientèle européenne.

L'accroissement du potentiel hôtelier et l'augmentation du nombre de sièges offerts par les transporteurs aériens, au départ des Etats-Unis, à partir de l'automne 1974 permettent d'espérer pour les prochaines années la progression générale des résultats constatés.

La durée des séjours varie selon la nationalité des touristes, la formule d'hébergement adoptée et la saison pendant laquelle le voyage est effectué. En hôtellerie classique, le touriste des Etats-Unis reste environ quatre jours, le Français métropolitain quatre jours et demi et le Canadien environ six jours. Les séjours en club, qui concernent essentiellement la clientèle des U. S. A., sont nettement plus longs en moyenne.

A la Réunion, l'année 1973 a été marquée pour l'ouverture de l'ensemble hôtelier « Le Lagon », à L'Hermitage. Cet ensemble, propriété de la société Villages-Hôtels de l'océan Indien et géré par le Club Méditerranée, comprend 70 chambres en bungalows disposées autour d'une vaste piscine et un restaurant. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant ne sont pas très significatifs.

c) L'effort de développement de l'infrastructure touristique et des capacités d'accueil est poursuivi.

Conformément aux objectifs fixés par le VI^e Plan, la construction hôtelière continue à se développer dans les départements insulaires d'outre-mer.

A la fin de 1973, pour ce qui concerne les chambres classées « tourisme », la situation était la suivante :

NOMBRE DE CHAMBRES classées en service.	OBJECTIFS VI ^e Plan.	1970	1971	1973	
				En service.	En construction.
Martinique	1 800	862	954	1 290	250
Guadeloupe	3 000	726	774	1 117	620
Réunion	250	159	210	323	95
Guyane	»	114	114	114	»

Cet accroissement a été le fait, au cours de ces dernières années, d'établissements de grand standing, s'adressant à la clientèle traditionnelle de la zone des Caraïbes. Actuellement, un effort est entrepris pour réserver les encouragements d'ordre financier et fiscal aux projets d'hôtels de catégories plus modestes et répondant mieux aux ressources d'une clientèle plus élargie, en provenance notamment de la métropole et des pays européens.

L'effort financier du F. I. D. O. M. a été principalement concentré sur l'aménagement de zones touristiques aux Antilles.

Parmi les principales réalisations, on peut citer :

— en Guadeloupe :

- la création à Bas-du-Fort d'une zone de 88 hectares en bord de mer et d'une marina de 37 hectares de plan d'eau ;
- l'aménagement du parc régional de la Guadeloupe ;
- la réalisation à Saint-François d'une zone touristique comportant un golf à 18 trous, une marina et un aérodrome de desserte interîles ;

— en Martinique :

- l'aménagement touristique de la Pointe du Bout comportant la création d'une marina, d'un golf à 18 trous, le golf de l'Espérance, et l'amélioration des diverses places reliées par un réseau routier.

Le F. I. D. O. M. a enfin financé, à la Réunion, les infrastructures nécessaires à l'implantation à Saint-Gilles du Club Méditerranée. Un projet important pour l'avenir du tourisme dans ce département est celui de l'hôtel Méridien sur le Barachois (front de mer de Saint-Denis) ; l'ensemble projeté comporte un hôtel d'environ 150 chambres, un restaurant, un bar, un cinéma, une salle de congrès et un casino. L'ouverture de l'hôtel est prévue pour juillet 1976.

B. — Aperçu de la situation sociale.

1° LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET LA POLITIQUE DE MIGRATIONS

a) *La situation démographique.*

La tendance au ralentissement démographique observée depuis 1968 semble se poursuivre dans les trois départements insulaires qui connaissent des problèmes d'accroissement rapide de leur population.

Le taux de natalité est passé de 1972 à 1973 :

— à la Martinique de 25,3 ‰ à 22,3 ‰ ;

— à la Guadeloupe de 29,4 ‰ à 28 ‰ ;

— à la Réunion de 29,7 ‰ à 28 ‰.

De 1968 à 1973, le chiffre annuel des naissances pour l'ensemble des trois départements est passé de 36 140 à 30 364.

La baisse de l'accroissement naturel est due en grande partie à la politique de planification familiale menée depuis 1968 par des associations privées, avec le concours financier du fonds d'action sanitaire et social obligatoire (F. A. S. S. O.), spécifique aux Départements d'Outre-Mer. Mais la politique de planification familiale va bénéficier des moyens prévus pour la Métropole, ce qui aura pour effet d'alléger substantiellement la charge du F. A. S. S. O. grâce à l'aide de l'Etat et des organismes de Sécurité sociale.

b) *Evolution des migrations des Départements d'Outre-Mer vers la Métropole par l'intermédiaire du B. U. M. I. D. O. M. (1962-1973).*

	MARTINIQUE	GADELOUPE	REUNION	GUYANE	TOTAUX
1962	492	367	135	10	1 004
1963	721	622	685	63	2 091
1964	1 635	1 946	921	30	4 532
1965	2 398	2 601	1 897	110	7 006
1966	2 439	2 457	2 577	138	7 611
1967	2 433	2 389	3 011	129	7 962
1968	2 210	2 046	3 103	155	7 514
1969	2 513	2 478	3 314	93	8 398
1970	2 470	2 534	3 719	84	8 807
1971	2 457	2 552	4 021	135	9 165
1972	2 667	2 512	4 401	132	9 712
1973	2 684	2 550	4 772	108	10 064
Total	25 119	25 054	32 556	1 187	83 866

Le comité restreint de mars 1971, après avoir constaté les résultats obtenus entre 1962 et 1970, avait décidé, pour la durée du VI^e Plan :

— en ce qui concerne les Antilles :

— de retenir les propositions des commissions départementales du Plan, en maintenant la migration vers la métropole au niveau actuel, qui semble constituer un rythme raisonnable, tant pour les Antilles que pour la métropole (2 500 environ par département) ;

— en ce qui concerne la Réunion, de mener deux actions parallèles :

— la première action se situant dans le cadre actuel du volontariat et prévoyant une augmentation annuelle constante de 10 % du volume migratoire ;

Elle implique des moyens de formation supplémentaire s'adressant aux candidats écartés jusque-là, du fait de leur niveau insuffisant, et devant être fournis essentiellement :

— d'une part, par l'intensification de l'action de l'A. P. P. A. et de l'A. R. F. R. M. O. ;

— d'autre part, par le B. U. M. I. D. O. M., qui pourrait recevoir dans ses centres existants (Crouy, Babetville, Simandres) ou prévu (Marseille) les deux tiers de ces migrants nouveaux ;

— la seconde action prévoyant que le volume de la migration devrait être augmenté progressivement pour atteindre 8 000 au total à la fin du Plan, cette augmentation devant porter essentiellement sur les jeunes de la classe d'âge de dix-huit ans.

L'effort exceptionnel qui doit être fourni dans ce domaine exige non seulement de la part du département des moyens de formation accrus et adaptés aux capacités des migrants, mais encore une intervention importante des services locaux sur le plan de l'information, de l'alphabétisation et de la formation préparatoire.

Au 30 juin 1974, on a donc enregistré 4 707 établissements en métropole, contre 4 822 au 30 juin 1973.

	SITUATION AU 30 JUIN			
	1971	1972	1973	1974
Guadeloupe	1 308	1 248	1 235	979
Martinique	1 029	1 067	1 278	1 021
Réunion	1 644	2 057	2 271	2 707
Guyane	48	48	38	»
	4 029	4 420	4 822	4 707

2° LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

L'Etat a consacré en 1974 au financement des opérations programmées par le VI^e Plan dans les Départements d'Outre-Mer une somme globale de 528,40 millions de francs en autorisations de programme représentant une tranche moyenne de 19,50 % de l'enveloppe totale de 2 700 millions correspondant à l'hypothèse basse du Plan.

Cet effort financier est ainsi réparti entre le F. I. D. O. M. et les Ministères techniques :

- F. I. D. O. M. 197 millions de francs
- Ministères techniques 331,4 millions de francs

La part de chacun des Ministères techniques est en millions de francs la suivante :

- Education nationale 119,7
- Agriculture 58,6
- Equipement, logement 48,7
- Santé 27 »
- Transports 25,9
- Jeunesse, sports, loisirs 17,6
- Premier Ministre (fonds de formation professionnelle) 9,6
- Intérieur 9 »
- Travail 5,1
- Affaires culturelles 4,7
- Justice 3,7
- Industrie 1,8

En annexe, des tableaux récapitulant par Département et par Ministère l'effort que ces dotations ont permis de consacrer aux équipements collectifs, à l'enseignement et à la formation professionnelle (Annexe n° 2).

Il convient de préciser qu'à la suite d'une évolution amorcée depuis une dizaine d'années, la charge de subventionner les investissements dans ce secteur a été progressivement transférée du F. I. D. O. M. aux Ministères techniques, sauf en ce qui concerne les équipements de production, transports et distribution d'énergie électrique, l'infrastructure touristique et l'infrastructure routière de la Guyane.

A partir de 1973, les investissements d'infrastructure portuaire et de défense des lieux habités contre les inondations ont été pris en charge par le Ministère de l'Équipement et les principales opérations achevées ou en cours dans ces deux domaines l'ont été grâce au concours financier du F. I. D. O. M.

Les principales opérations d'infrastructure réalisées ont été les suivantes :

a) *Infrastructure aéronautique.*

D'importants travaux d'infrastructure ont été réalisés avec le concours financier du budget du Ministère des Transports sur les trois aérodromes internationaux de Fort-de-France, de Pointe-à-Pitre et de Cayenne afin de les mettre en état d'accueillir les quadri-réacteurs du type Boeing 747.

La piste de Fort-de-France - Le Lamentin a été prolongée de 700 mètres et une colline, Le Morne Rouge, qui constituait un danger pour la navigation aérienne a été arasée.

A Pointe-à-Pitre, la piste de l'aérodrome du Raizet a été allongée de 400 mètres et divers travaux d'amélioration ont été effectués pour l'accueil des Boeing 747. Il en a été de même sur l'aérodrome de Cayenne-Rochambeau où une nouvelle aérogare est en cours de construction avec la participation financière (50 %) du Ministère des Transports.

Sur l'aérodrome de Saint-Denis-Gillot, des travaux de rescindement et d'endigage de la rivière des pluies ont permis de porter la longueur de la piste à 2 670 mètres afin de permettre la réception des Boeing 747.

Toutefois, la réception des avions de ce type sur cet aérodrome exige l'exécution de quatre catégories de travaux étroitement dépendants les uns des autres :

- le déplacement de l'aérogare du Nord au Sud de la piste ;
- la modification du profil en long de la piste avec comblement d'une dépression située dans sa partie centrale ;
- la construction d'une piste de dégagement de 1 500 mètres à Saint-Pierre-Pierrefonds destinée à remplacer celle de Gillot pendant la durée où elle sera fermée pour travaux ;
- des travaux d'aménagement destinés à adapter la piste aux conditions particulières des Boeing 747.

La première de ces opérations est déjà entreprise par la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion concessionnaire de l'aéroport. Les trois dernières doivent être achevées dans le courant de l'année 1975 par le Secrétariat d'Etat aux transports, au moyen des dotations qu'il a prévues sur ses budgets pour les exercices 1974 et 1975 et des concours du département de la Réunion et du Ministère des Armées en ce qui concerne l'allongement de la piste de Pierrefonds.

b) *Equipement de production, de transport
et de distribution d'énergie électrique.*

Grâce aux subventions du Fonds d'investissement des Départements d'Outre-Mer (F. I. D. O. M.), les sociétés de production et de distribution d'électricité dans les Départements d'Outre-Mer ont pu poursuivre leur développement à un rythme très soutenu : les ventes ont progressé en 1973 de 12 à 17 % par rapport à celles de l'année précédente.

En Guadeloupe et en Martinique, des travaux d'extension des deux centrales diesel de la Pointe Jarry et de la Pointe des Carrières ont été réalisés ainsi que la mise en service de la première unité de 11 MW. Des travaux non moins importants sont en cours à la Réunion à la centrale thermique du port qui, après avoir été dotée grâce au F. I. D. O. M. de cinq groupes de 5,5 MW se prépare à mettre en place un premier groupe de 11 MW.

Dans ces trois départements, le F. I. D. O. M. a également permis la réalisation d'un réseau de transport en 63 kV et un réseau de distribution en 20 kV avec mise en place d'un certain nombre de postes de transformation.

c) *Infrastructure hospitalière.*

D'importantes réalisations sont en cours ou sur le point de démarrer dans ce secteur :

A la Réunion, la construction de la première tranche d'un hôpital général de 493 lits et d'un quartier psychiatrique de 476 lits à Saint-Pierre.

En Guadeloupe, la construction de la première tranche d'un hôpital général de 1 500 lits dont 571 en première tranche et d'un quartier psychiatrique de 104 lits.

En Martinique, la construction d'un hôpital général de 224 lits à Trinité.

En Guyane, la construction d'un hôpital psychiatrique de 170 lits à Cayenne.

Est en outre prévu, en 1975, le début de la construction d'un hôpital de 700 lits à Fort-de-France (hôpital de La Meynard).

Toutes ces opérations ont dû faire l'objet de révisions successives en raison des hausses considérables des coûts de la construction intervenues entre la date d'approbation des programmes par le Ministère de la Santé et la date de dépouillement des appels d'offre. C'est ce qui explique qu'en 1974 aucune de ces grandes opérations ne soit achevée.

d) *Infrastructure portuaire et de défense contre les eaux.*

Au port de Pointe-à-Pitre, ont été réalisés au titre du VI^e Plan :

— la démolition, la reconstruction et l'allongement à 180 mètres de l'ancien quai de la Compagnie générale transatlantique, ainsi que les dragages rendus nécessaires pour l'accès au quai des navires de cette compagnie.

Au port de Basse-Terre, l'appontement bananier a été prolongé de 42,50 mètres.

A Fort-de-France, le F. I. D. O. M. a participé, conjointement avec le F. E. D. à la construction de deux postes à quai en baie des Tourelles. La protection des habitants de la ville, riverains de la rivière Madame, a été entreprise grâce au concours du

F. I. D. O. M. et du Ministère de l'Équipement. L'aménagement consiste à assurer par un recalibrage du lit de la rivière sur une longueur totale de 1 937 mètres, la permanence des conditions hydrauliques de l'écoulement pour un débit maximum de 300 mètres cubes seconde.

Au port de la Pointe-des-Galets dont la modernisation et l'extension se sont poursuivies grâce au concours du Fonds européen de développement, de la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion et du F. I. D. O. M., une nouvelle extension est prévue dans la zone Est du port. Le F. I. D. O. M. et le Ministère de l'Équipement ont participé au financement de l'acquisition des terrains nécessaires à cette extension.

En Guyane, s'est achevée la construction du port du Degrad-des-Cannes sur le Mahury, financée conjointement par le Fonds européen de développement et le F. I. D. O. M. Le Ministère de l'Équipement prête son concours financier pour l'élargissement du chenal d'accès à ce port rendu nécessaire par le développement de la taille des navires.

Sont en outre sur le point de démarrer à la Pointe-Jarry (port industriel de Pointe-à-Pitre), la construction d'un quai céréalier financée conjointement par le Ministère de l'Équipement et le F. I. D. O. M. et d'un quai à conteneurs construit grâce à des ressources du Fonds européen de développement.

e) Infrastructure routière.

Les principales opérations à signaler sont celles financées par le F. I. D. O. M. en Guyane :

— la construction achevée d'une route de liaison à grande circulation entre la route nationale n° 1 et le port du Degrad-des-Cannes ;

— la construction en cours d'exécution d'un ouvrage de franchissement sur la rivière de Cayenne financée avec le concours du Fonds européen de développement ;

— l'achèvement de la route nationale n° 1 Cayenne—Saint-Laurent-du-Maroni, entre Saut-Sabbat et Saint-Laurent, par la transformation en voie définitive d'une piste en terre ouverte avec le concours financier du Fonds européen de développement.

Des concours financiers du Ministère de l'Équipement ont été en outre obtenus pour la construction d'un pont sur la rivière de Saint-Etienne à la Réunion et le renforcement de certains itinéraires sucriers en Guadeloupe.

*
* *

L'importance des problèmes économiques et sociaux évoqués précédemment, les choix et objectifs arrêtés lors de l'élaboration du VI^e Plan exigent des moyens importants que seul l'État est en mesure de fournir. C'est dire l'importance des choix budgétaires pour l'avenir de ces Départements d'Outre-Mer.

CHAPITRE II

LES CHOIX BUDGETAIRES

CONCERNANT LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

POUR 1975

A. — L'examen d'ensemble.

Comparé à celui de 1974 le projet de budget des Départements d'Outre-Mer, pour 1975, se présente de la manière suivante :

	1974	1975	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
<i>Dépenses ordinaires :</i>			
Titre III. — Moyens des services..	149,5	169,9	+ 20,4
Titre IV. — Interventions publiques	63,7	68,9	+ 5,2
Total	213,2	238,8	+ 25,6
<i>Dépenses en capital :</i>			
Crédits de paiement.....	192,9	194,1	+ 1,2
Total	406,1	432,9	+ 26,8
<i>Dépenses en capital (autorisations de programme)</i>	208,2	228,4	+20,2

Ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, les dépenses globales inscrites à ce projet de budget passent de 406 millions de francs en 1974 à 432 millions de francs pour 1975. Pour la deuxième année consécutive, la dotation destinée à ce département ministériel paraît sacrifiée : *une croissance des crédits de 6,6 %, très inférieure à celle de l'ensemble du budget, 13,8 %, et surtout insuffisante pour compenser l'incidence de l'érosion monétaire.* (Pour 1974, l'augmentation des crédits n'a été que de 7,6 % pour une croissance budgétaire globale de 12,4 %.)

Lorsque l'on connaît l'ampleur des besoins que révèle le sous-développement relatif de ces départements, la politique budgétaire suivie à leur égard semble très gravement inadaptée.

En effet, si l'on met à part ce que nous appellerons les charges fixes constituées par les dépenses des moyens des services, et dont l'augmentation d'une année sur l'autre (+ 13,7 %) est liée en grande partie à l'application de mesures générales (rémunérations et accessoires, fonctionnement, etc.) auxquelles il n'est pas possible de se soustraire, on constate une augmentation faible des autres catégories de dépenses.

Les interventions publiques (titre IV) augmentent globalement de 8 % contre 17,8 % l'année précédente. Cette croissance est répartie de façon inégale selon la nature de ces interventions : celles à caractère politique et administratif augmentent de + 10,7 %, celles à caractère social de + 9,3 %, mais on observe une nouvelle diminution des encouragements d'ordre économique de l'ordre de — 2,7 % contre — 2,6 % l'année précédente.

Les dépenses en capital progressent en autorisations de programme de 19,7 % contre 13,7 % l'année précédente.

L'insuffisance de l'appui de la Métropole est confirmée par l'examen de « l'effort » budgétaire consacré aux Départements d'Outre-Mer et mis à la charge des différents départements ministériels.

Pour 1974, le montant total des dépenses civiles et militaires annoncé était de 3 225 millions de francs (dont 360 millions de francs de dépenses militaires). Le montant des dépenses effectivement engagées au titre 1974 s'élève à 2 831 millions de francs (dont 386 millions de francs de dépenses militaires), soit un abattement global de 12,2 % mais supporté exclusivement par les *dépenses civiles qui ont été réduites de 14,7 %* alors que les dépenses militaires étaient légèrement plus élevées que prévu (+ 7,3 %).

Pour 1975, le montant total annoncé s'élève à 3 258 millions de francs dont 412 millions de francs pour les dépenses militaires, soit une somme comparable à celle annoncée l'année précédente. Mais que penser d'une telle prévision de dépenses ?

En fait, l'examen de ces chiffres invite à penser que le développement des Départements d'Outre-Mer n'est pas soutenu comme il conviendrait. Ce point de vue est hélas conforté si l'on examine,

après l'avoir complété en 1974, le bilan dressé en mai 1973 par les Services du Plan lors du réexamen du VI^e Plan pour les Départements d'Outre-Mer.

L'enveloppe prévue au titre du F. I. D. O. M. pour la durée du Plan a été fixée à 950 millions de francs (873 millions de francs dans l'hypothèse basse). A la fin de 1974, celle-ci était engagée, *en francs constants*, pour 64,5 % seulement (70,2 % dans l'hypothèse basse). Mais si l'on retient *l'enveloppe de l'effort budgétaire total au bénéfice de ces départements*, 2 900 millions de francs (2 700 millions de francs dans l'hypothèse basse), les résultats sont encore plus inquiétants : *la réalisation de l'hypothèse normale est de 55,8 % (59,9 % pour l'hypothèse basse)*.

*
* *

Le tableau reproduit ci-après donne :

— d'une part, l'exécution du VI^e Plan dans les Départements d'Outre-Mer ;

— d'autre part, la récapitulation générale des dépenses civiles et militaires dans les Départements d'Outre-Mer pour 1975.

Exécution du VI^e Plan dans les Départements d'Outre-Mer.

Evolution des dotations (en millions de francs).

	ENVELOPPE VI ^e Plan. (1)	DOTATIONS ANNUELLES (2)				DOTATIONS cumulées.	REALISATION (en pourcentage).
		1971	1972	1973	1974		
Education nationale.....	687,52 (643)	94,78 97,6	98,2 105,4	113,2 127	96,2 119,7	402,3 449,6	58,5 65,4
Agriculture	381,97 (348)	36,8 37,9	42,7 45,8	35,8 40,2	47,1 58,6	162,3 182,4	42,5 47,7
Santé publique.....	257,88 (249)	11,02 12,26	51,30 55,04	31,59 35,45	21,7 27	115,6 129,6	44,8 50,2
Equipement	247,80 (231)	25,3 26	21,96 23,56	41,6 46,68	39,2 48,7	128 144,9	51,6 58,5
Transports	143,41 (143,41)	14,2 14,6	15,3 16,4	10,5 11,8	20,8 25,9	60,8 68,7	42,4 47,9
Jeunesse et sports.....	88,7 (81)	14,07 14,505	12,94 13,857	12,79 14,360	14,2 17,6	54 60,3	60,9 68
Intérieur	44,75 (44,75)	6,782 7	7,548 8,1	7,284 8,1	7,2 9	28,7 32,1	64,2 71,8
Premier ministre (formation professionnelle)	35 (32)	7,21 7,5	7,08 7,606	6,86 7,7	7,7 9,6	28,7 32,3	82 92,3
Affaires sociales, travail (emploi).....	25 (23)	2 2,06	2 2,15	2,7 3	4,1 5,1	10,8 12,2	43,2 48,8
Affaires culturelles.....	16,09 (12)	0,7 0,72	0,75 0,8	3,23 3,624	3,8 4,7	8,4 9,8	52,2 60,9
Justice	14,70 (14,70)	» »	» »	1,61 1,8	3 3,7	4,6 5,5	31,3 37,4
Développement industriel, recherche...	3,08 (3,08)	» »	» »	» »	1,4 1,8	1,4 1,8	45,2 58,1
Total ministères techniques.....	1 950 (1 827)	213,7 220,1	258 278	267,2 299,7	266,4 331,4	1 005,3 1 129,2	51,6 57,9
F. I. D. O. M.....	950 (873)	143,36 147,66	157 168,5	154,5 173,3	158,3 197	613,2 686,46	64,5 72,2
Total (francs 1970).....	2 900 (2 700)	357,1 367,8	415 447	421,7 473	424,7 528,4	1 618,5 1 816,2	55,8 62,6

(1) Pour l'enveloppe VI^e Plan, la première ligne indique l'hypothèse normale, la seconde ligne (nombre entre parenthèses) l'hypothèse basse.

(2) Pour les dotations annuelles, la première ligne est en millions de francs constants (francs 1970), la seconde ligne est en millions de francs courants.

Les indices de transformation utilisés sont les suivants : 1971/1970, 103 ; 1972/1970, 107,3 ; 1973/1970, 112,2 ; 1974/1970, 124,4. (Source : Comptes de la nation.)

**Récapitulation générale des dépenses civiles et militaires effectuées ou prévues
dans les départements d'Outre-Mer.**

	1974			1975		
	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.
	(En millions de francs.)					
I. — Dépenses civiles.						
Agriculture	0,695	60,399	61,094	0,779	80,635	81,414
Anciens combattants	»	17,115	17,115	»	17,403	17,403
Culture	»	3,189	3,189	»	4,180	4,180
Départements d'Outre-Mer	4,179	336,646	340,825	4,589	344,424	349,013
<i>Economie et finances :</i>						
I. — Charges communes.....	»	142,702	142,702	»	157,242	157,242
II. — Services financiers.....	0,486	135,858	136,344	0,562	147,510	148,072
Education et Universités.....	»	746,649	746,649	»	1 033,387	1 033,387
Equipement	0,641	120,445	121,086	0,787	120,013	120,000
Industrie et recherche.....	»	3,070	3,070	»	3,975	3,975
Intérieur	»	39,496	39,496	»	41,631	41,631
Justice	»	45,554	45,554	»	57,233	57,233
<i>Qualité de la vie :</i>						
II. — Jeunesse et sports.....	»	43,064	43,064	»	36,882	36,882
<i>Services du Premier ministre :</i>						
I. — Services généraux	0,040	»	0,040	0,059	0,017	0,076
<i>Transports :</i>						
II. — Transports terrestres	»	0,075	0,075	»	»	»
III. — Aviation civile	1,724	49,518	51,242	1,949	52,682	54,631
IV. — Marine marchande	»	20,927	20,927	»	23,785	23,785
<i>Travail et santé :</i>						
I. — Section commune.....	»	14,951	14,951	»	17,980	17,980
II. — Travail	»	4,816	4,816	»	4,078	4,078
III. — Santé	»	409,601	409,601	»	450,559	450,559
Postes et télécommunications....	»	242,805	242,805	»	243,310	243,310
Totaux (I)	7,765	2 436,880	2 444,645	8,725	2 836,926	2 845,651
II. — Dépenses militaires.						
Départements d'Outre-Mer	»	75,096	75,096	»	80,983	80,983
<i>Défense :</i>						
Section commune	»	14,495	14,495	»	24,261	24,261
Section gendarmerie	»	111,460	111,460	»	125,879	125,879
Section air	»	32,947	32,947	»	30,047	30,047
Section forces terrestres.....	»	125,679	125,679	»	140,192	140,192
Section marine	»	26,678	26,678	»	11,384	11,384
Totaux (II)	»	386,355	386,355	»	412,746	412,746
Totaux généraux	7,765	2 823,235	2 831,000	8,725	3 249,672	3 258,397

B. — Les dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires passent de 213,2 millions de francs en 1974 à 238,8 millions de francs pour 1975, soit une progression de 12 %, identique à celle observée l'année précédente. Cette augmentation de 25,6 millions de francs concerne les *moyens des services* pour 20,4 millions de francs et les interventions publiques pour 5,2 millions de francs.

1° LES MOYENS DES SERVICES

La croissance de 20,4 millions de francs, soit 14 % du montant des crédits par rapport à l'an dernier, est due essentiellement :

- a) *Au titre des mesures acquises* (20,1 millions de francs) :
 - à l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues depuis le 1^{er} juillet 1973 (+ 16,7 millions de francs) et à l'application de textes statutaires (+ 2,3 millions de francs) ;
 - à un ajustement aux besoins réels des crédits du service militaire adapté pour tenir compte du relèvement au 1^{er} janvier 1974 des taux de prime (1,1 million de francs).

b) A la mise en œuvre des *mesures nouvelles limitées* (0,3 million de francs) concernant la situation des personnels (+ 0,48 million de francs) et des économies (— 0,1 million de francs).

Une seule mesure nouvelle relativement importante : l'application de dispositions réglementaires quant au relèvement des soldes et aux régimes des primes d'engagement des personnels militaires (+ 0,465 million de francs).

Enfin des mesures d'économies pour un total de 0,15 million de francs ont pu être opérées sur certains crédits prévus pour frais de déplacement.

2° LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Le montant des crédits prévus en faveur des interventions publiques passe de 63,8 millions de francs pour 1974 à 68,9 millions de francs en 1975 (+ 8 %).

a) Au titre des *mesures acquises* : une seule mesure est inscrite de 2,4 millions de francs pour l'octroi d'une « subvention à caractère obligatoire » en faveur des collectivités locales en application du décret n° 57-393 du 28 mars 1957.

b) Au titre des *mesures nouvelles* 2 682 141 F : une seule mesure importante est prévue pour accroître l'effort consenti en faveur des migrations dans les Départements d'Outre-Mer (3 020 000 F), gagée partiellement par des économies sur les crédits d'aide aux activités culturelles (— 290 000 F) et la réduction d'annuités à verser à la Compagnie martiniquaise de distribution électrique (— 47 859 F).

C. — Les dépenses en capital.

Par rapport au niveau atteint en 1974, les crédits de paiement augmentent de 6,6 % contre 2,7 % l'année précédente et les *autorisations de programme* de 9,7 % contre 13,7 % l'année précédente. Elles intéressent principalement le F. I. D. O. M.

Au préalable, il faut signaler :

1° La dotation du chapitre 58-40, qui est destinée à financer l'équipement de la police nationale dans les Départements d'Outre-Mer :

- autorisations de programme de 0,750 million de francs (+ 0,075 million de francs) ;
- crédits de paiement de 0,500 million de francs (+ 0,200 million de francs).

Il est prévu la rénovation des bâtiments de la police nationale en Réunion.

2° Les subventions accordées par l'Etat pour la réalisation de travaux divers d'intérêt local sont, pour 1975 :

- en autorisations de programme, égales à 1,6 million de francs (+ 0,6 million de francs) ;
- en crédits de paiement de 1,5 million de francs (+ 1,1 million de francs).

Les subventions versées au titre du F. I. D. O. M.

L'Assemblée Nationale a procédé, sur amendement du Gouvernement, au transfert de la section centrale sur la section locale de 8 060 000 F d'autorisations de programme et de 3 300 000 F de crédits de paiement. Cette mesure est destinée à accroître la décentralisation dans la gestion des crédits par la mise à la disposition des conseils généraux de moyens supplémentaires.

Compte tenu de cette modification, la répartition des crédits se présente ainsi :

	1974	1975	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
1. Section centrale (chap. 68-00) :			
Autorisations de programme....	163	170,64	+ 7,64
Crédits de paiement.....	151,3	148	+ 3,3
2. Section locale (chap. 68-02) :			
Autorisations de programme....	34	45,36	+ 11,36
Crédits de paiement.....	30,9	33,30	+ 2,4

La dotation du F. I. D. O. M. en crédits de paiement reste pratiquement inchangée.

Les autorisations de programme.

La ventilation des autorisations de programme (section centrale) est effectuée par le comité directeur du F. I. D. O. M. Aussi n'est-il possible de donner qu'une répartition indicative pour 1975 qui, pour la section centrale, ne tient pas compte des abattements à pratiquer par secteur à la suite de la modification adoptée par l'Assemblée Nationale.

	1974	1975
	(En millions de francs.)	
I. — Aide à la production :		
1. Production agricole	27,5	29
2. Génie rural	10	11
3. Eaux et forêts.....	4	4,4
4. Pêches	0,6	1,6
5. Assistance technique	8,4	9
Total I.....	50,5	55

	1974	1975
	(En millions de francs.)	
II. — Réforme foncière	4,6	5
III. — Tourisme	15,6	21
IV. — Industrialisation	13,6	14
V. — Recherche appliquée.....	8	8,5
VI. — Etudes	4,2	5,5
VII. — Infrastructure économique :		
a) Equipement électrique	36,5	36
b) Autres infrastructures	15	17
Total VII.....	51,5	53
VIII. — Urbanisme et habitat.....	15	16,7
Total général	163	178,7
Virement à la section locale (Assemblée Nationale)	»	— 8,06

En ce qui concerne la section locale du F. I. D. O. M., il n'est possible d'indiquer que leur répartition géographique, leur affectation étant prononcée par les conseils généraux, sur propositions des préfets. Il est tenu compte du virement opéré par l'Assemblée Nationale.

La répartition envisagée est la suivante :

	1974	1975
	(En francs.)	
Guadeloupe	9 647 500	12 852 000
Guyane	4 823 750	6 426 000
Martinique	9 080 000	12 097 000
Réunion	10 498 750	13 985 000
	34 050 000	45 360 000

Un état joint en annexe récapitule les principales opérations qui ont bénéficié d'un financement partiel ou total sur les crédits de la section centrale du F. I. D. O. M. en 1974 (Annexe n° 3).

En outre, trois autres chapitres sont dotés d'autorisations de programme, mais de montants relativement faibles et qui intéressent :

a) *Le service militaire adapté dans les Départements d'Outre-Mer.*

	1974	1975	DIFFERENCE
(En millions de francs.)			
Chapitre 68-11 :			
Autorisations de programme.....	8,41	9,0	+ 0,59
Crédits de paiement.....	9,2	9,0	»

Ces crédits sont essentiellement destinés :

— à des investissements immobiliers (casernement) : 2 650 milliers de francs :

Martinique :

Construction de logements pour cadres célibataires.	150
Construction de logements pour cadres mariés...	500

Guadeloupe :

Construction de logements pour cadres célibataires.	150
Construction d'un bâtiment « Instruction ».....	600
Construction de logements pour cadres mariés....	500

Réunion :

Construction de trois logements de cadres	400
Construction d'un garage pour véhicules.....	350

— à la poursuite des travaux au profit des collectivités locales : 3 300 milliers de francs :

Martinique	775
Guadeloupe	775
Guyane	1 000
Réunion	750

— au renouvellement de matériels de travaux publics : 3 050 milliers de francs :

Martinique	700
Guadeloupe	500
Guyane	1 450
Réunion	400

b) *Les grosses réparations des édifices culturels* (chap. 68-20).

L'autorisation de programme de 0,1 million de francs assortie d'un crédit de paiement d'égal montant demandé pour 1975 est la reconduction de celui ouvert à ce même chapitre depuis sa dotation en 1963 par transfert du budget du Ministère de l'Intérieur. Son maintien s'avère toujours nécessaire pour permettre de procéder aux réparations les plus urgentes. (Répartition indicative de 25 000 F pour chaque département.)

c) *Les constructions publiques* (chap. 68-50).

Les dotations prévues pour 1975 de 1 million de francs en autorisations de programme et de 1 million de francs en crédits de paiement, sont destinées à subventionner, selon les règles habituelles, les constructions publiques envisagées dans les quatre Départements d'Outre-Mer. (Répartition indicative de 250 000 F pour chaque département.)

*
* *

Après ce rapide examen de la situation économique des Départements d'Outre-Mer et des dotations budgétaires prévues pour 1975, nous constatons que ces régions connaissent un commencement de décollage industriel qui reste difficile en raison de crédits insuffisants.

Certes, les obstacles sont nombreux. Au handicap de l'insularité s'ajoute l'éloignement de la Métropole et des marchés accessibles aux produits locaux. Le niveau relativement élevé des rémunérations par rapport à celui observé dans les territoires avoisinants interdit la formation d'un marché régional suffisamment vaste où des échanges commerciaux multilatéraux et équilibrés puissent se développer. Cependant, la situation démographique et de l'emploi subséquente nécessite la mise en œuvre de moyens financiers importants pour donner une première impulsion à une industrialisation digne de ce nom. Le tourisme connaît des débuts prometteurs mais la place qu'il veut tenir dans l'économie locale doit être limitée pour éviter de créer une hypertrophie du secteur tertiaire générateur d'inflation et particulièrement dangereux dans des économies vulnérables au premier stade du développement.

La création d'un Commissariat à la promotion des investissements dans les Départements d'Outre-Mer et les Territoires d'Outre-Mer devrait faciliter ce nécessaire rééquilibrage des économies locales. Cependant force est de constater que la médiocrité des dotations budgétaires prévues pour 1975 risque de compromettre pratiquement la poursuite des efforts sérieux déjà déployés par ce service quelques mois seulement après sa naissance.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Votre Commission des Finances s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits demandés au titre des Départements d'Outre-Mer, laissant le soin aux parlementaires de ceux-ci de formuler leurs observations compte tenu des problèmes locaux qui se posent. Elle a toutefois chargé votre rapporteur spécial de présenter quelques réflexions sur certains aspects du développement économique et social des Départements d'Outre-Mer.

Son président s'est inquiété de l'isolement dans lequel se trouve le département de la Réunion après le départ des forces françaises de Madagascar et de l'accession éventuelle à l'indépendance des Comores. Il a fait observer combien doit être préoccupante la situation de l'emploi dans les Départements d'Outre-Mer en 1975 compte tenu de l'accroissement de la population active dans une situation économique particulièrement difficile.

M. Maurice Schumann s'est plus particulièrement intéressé à la suite donnée au projet de réalisation d'un abri pour flotilles de pêche à Saint-Pierre afin de satisfaire différents besoins notamment ceux présentés par des bateaux polonais.

M. Lombard a attiré l'attention de votre Commission sur la menace qui pèse sur le développement du tourisme dans ces régions compte tenu notamment de l'augmentation du coût et des réductions de trafic qui affectent les liaisons aériennes à la suite de la crise de l'énergie.

M. Godon a fait part de son inquiétude devant le développement du chômage dans ces départements et plus particulièrement à la Réunion. La venue en France de ces travailleurs sans emploi ne lui paraît pas une solution satisfaisante dans la mesure où la garantie de l'emploi ne peut leur être assurée et des conditions satisfaisantes d'accueil ne sont pas réunies.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances s'en remet à la sagesse du Sénat pour apprécier le budget des Départements d'Outre-Mer pour l'année 1975.

ANNEXE I

**Bilan au 31 juillet 1974 de l'application de l'article 9
de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971.**

ANNEE	NOMBRE de demandes.	MONTANT total de l'investissement.	MONTANT de l'agrément demandé.	MONTANT de l'agrément accordé.	NATURE de l'opération.	DEPARTEMENT
1972	1	7 420 000	1 500 000	1 500 000	Minoterie.	Réunion.
1973	6	12 580 000	3 570 000	1 785 000	Manuf. cigar.	Réunion.
		42 500 000	14 000 000	14 000 000	Hôtel.	Martinique.
		40 600 000	14 000 000	14 000 000	Hôtel.	Guadeloupe.
		20 250 000	7 587 000	7 587 000	Hôtel.	Guadeloupe.
		»	»	Rejet.	Hôtel.	Réunion.
		»	»	Rejet.	Hôtel.	Guadeloupe.
		115 930 000		37 372 000		
1974	9	62 800 000	31 400 000	27 000 000	Hôtel.	Guadeloupe.
		20 600 000	12 305 000	6 800 000	Distillerie.	Martinique.
		23 000 000	9 194 000	9 194 000	Hôtel.	Guadeloupe.
		34 407 000	11 072 000	11 072 000	Hôtel.	Réunion.
		30 000 000	11 997 600	11 997 600	Hôtel.	Guadeloupe.
		31 500 000	12 600 000	12 600 000	Hôtel.	Martinique.
		4 034 000	1 300 000	1 300 000	Exploitation forestière.	Guyane.
		»	»	Rejet.	Céramiques.	Réunion.
		24 500 000	8 500 000	8 500 000	Hôtel.	Guadeloupe.
				230 841 000		88 463 600
		354 191 000		127 335 600		
		<i>Dossiers en instance.</i>				
	2	15 600 000	7 020 000	Ajourné.	Hôtel.	Guadeloupe.
		5 000 000	2 000 000	»	Hôtel.	Martinique.
		20 600 000				

ANNEXE II

I. — Equipements collectifs.

MINISTERES	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	TOTAL
	(En milliers de francs.)				
1. D. O. M. - T. O. M. (F. I. D. O. M.).					
Section centrale.					
Voirie rurale.....	500	»	500	»	1 000
Alimentation en eau potable (désalini- sation)	625	»	»	»	625
Travaux d'édilité.....	2 696	877	600	4 973	9 146
Total Section centrale.....	3 821	877	1 100	4 973	10 771
Section locale.					
Equipements collectifs divers.....	7 947,5	4 167,75	7 460	9 699,75	29 275
Total F. I. D. O. M.....	11 768,5	5 044,75	8 560	14 672,75	40 046
2. Santé.					
Equipement hospitalier.....	6 128,7	9 052,4	4 180,9	1 043,2	20 405,2
Equipement social.....	633,7	748	1 255,1	3 960	6 596,8
Total Santé.....	6 762,4	9 800,4	5 436	5 003,2	27 002
3. Agriculture.					
Alimentation communes rurales en eau potable	5 194	1 274	3 038	3 234	12 740
Evacuation des eaux usées.....	735	637	980	588	2 940
Electrification rurale.....	1 600	1 000	1 200	1 200	5 000
Voirie rurale.....	2 200	500	1 000	1 000	4 700
Aménagement de villages.....	395	198	99	148	840
Total Agriculture.....	10 124	3 609	6 317	6 170	26 220
4. Jeunesse et sports.					
Equipement sportif.....	4 874	1 339	4 801	6 577	17 591
5. Equipement logement.					
Résorption de l'habitat insalubre.....	3 500	500	3 500	6 000	13 500
6. Intérieur.					
Adduction d'eau et assainissement des communes urbaines.....	2 500	1 500	2 200	2 800	9 000
7. Affaires culturelles.					
Equipement culturel et artistique.....	»	»	»	4 000	4 000
Totaux	39 528,9	21 793,15	30 814	45 222,95	137 359

II. — Enseignement.

MINISTERES	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	TOTAL
	(En milliers de francs.)				
<i>1. Education nationale.</i>					
A. — Enseignement pré-scolaire et élémentaire (1^{er} degré).....	6 900	1 100	4 000	10 500	22 500
B. — Enseignement du second degré :					
a) Premier cycle	8 000	1 600	2 200	18 700	30 500
b) Second cycle.....	5 000	»	18 000	8 000	31 000
c) Réévaluation d'opérations en cours	3 760	750	3 360	1 100	8 970
d) Equipement en matériel.....	2 500	500	2 500	3 500	9 000
e) Travaux divers	2 310	1 120	2 000	3 700	9 130
Totaux enseignement secondaire	21 570	3 970	28 060	35 000	88 600
C. — Enseignement supérieur.....	»	»	6 300	2 300	8 600
Totaux Education nationale...	28 470	5 070	38 360	47 800	119 700
<i>2. Agriculture.</i>					
Enseignement agricole	»	»	3 000	»	3 000
Total général	28 470	5 070	41 360	47 800	122 700

III. — Formation professionnelle.

MINISTERES	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	TOTAL
	(En milliers de francs.)				
<i>Travail.</i>					
Formation professionnelle des adultes..	613	»	200	4 290	5 103
<i>Premier Ministre.</i>					
Fonds de formation professionnelle....	900	1 000	3 100	4 570	9 570
Totaux	1 513	1 000	3 300	8 860	14 673

ANNEXE III

Principales opérations financées par le F. I. D. O. M. en 1974.

I. — AIDE A LA PRODUCTION

1. *Production agricole.*

	En francs.
Diversification des cultures et développement de l'élevage.....	6 049 000
Actions de relance, de modernisation ou de restructuration de la culture de la canne à sucre dans les départements insulaires.....	11 925 000
Aides aux planteurs de canne et de bananes.....	5 230 000
Equipement des centres techniques de la canne à sucre.....	1 492 000

2. *Génie rural.*

Etudes de projets d'irrigation en Guadeloupe.....	700 000
Participation au financement de l'irrigation du Sud-Est de la Martinique.	1 477 000
Retenues collinaires dans le périmètre des trois îlets en Martinique.....	500 000
Prospection des ressources en eau de la Réunion.....	3 180 000
Participation à la poursuite des opérations d'aménagement du Bras de la Plaine de l'irrigation de Champ Borne et de Cilaos à la Réunion.....	1 170 000
Création de chemins ruraux aux Antilles.....	1 000 000
Création d'une unité de dessalement d'eau de mer à Saint-Martin.....	625 000

3. *Eaux et forêts.*

Actions sylvicoles (reforestation à la Réunion).....	1 220 000
Défense et restauration des sols à la Réunion.....	320 000
Routes et pistes forestières aux Antilles - Guyane.....	690 000
Travaux de l'O. N. F. pour la mise en valeur de la forêt guyanaise.....	1 400 000
Aides aux exploitants forestiers de Guyane.....	584 000

4. *Pêche.*

Actions diverses en faveur de la pêche.....	725 000
---	---------

5. *Assistance technique à la production.*

Intervention de la S. A. T. E. C. dans les quatre départements d'outre-mer.	6 349 000
Actions du S. U. A. D. en Martinique.....	1 000 000
Assistance technique aux artisans, agriculteurs, petites et moyennes industries, et coopératives de pêche.....	620 000

II. — RÉFORME FONCIÈRE

En francs.

Opérations conduites par les S. A. F. E. R. dans les trois départements insulaires	3 220 000
Encadrement de 1 200 agriculteurs et pépinières à Marie-Galante.....	600 000
Poursuite de l'aménagement du cirque de Mafatte (Réunion).....	280 000

III. — TOURISME

Actions d'assistance technique à la promotion touristique.....	400 000
Actions de propagande et de publicité.....	2 745 000
Actions du commissaire à la promotion des investissements.....	240 000
Actions de l'Office du tourisme (Guadeloupe).....	438 000
Aménagements d'intérêt touristique à Saint-François (Guadeloupe)....	1 950 000
Poursuite de l'opération Bas du Fort (Guadeloupe).....	850 000
Réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité des zones touristiques (Guadeloupe)	2 852 000
Aménagement des plans d'eau (Guadeloupe).....	1 950 000
Protection des plages (Guadeloupe).....	420 000
Villages de gîtes familiaux (Guadeloupe).....	910 000
Aménagement de l'Anse l'Etang (Martinique).....	1 000 000
Construction d'un centre de réparation de bateaux de plaisance à Fort-de-France	800 000
Poursuite des aménagements d'intérêt touristique en cours en Martinique (parc régional - Pointe du Bout) et des opérations de protection ou de mise en valeur des sites.....	2 085 000
Assistance à la petite hôtellerie (Martinique).....	430 000
Infrastructure hôtelière d'approche (Martinique, Réunion).....	770 000
Clôture et gardiennage des 50 pas géométriques aux Antilles.....	700 000

IV. — INDUSTRIALISATION

Primes d'équipement	1 000 000
Primes d'emploi	12 450 000
Études et assistance technique.....	1 000 000
Action du commissaire à la promotion des investissements.....	400 000

V. — RECHERCHES APPLIQUÉES

I. F. A. C. Antilles.....	2 680 000
I. R. A. T. Martinique - Guyane - Réunion.....	3 993 000
Autres organismes (I. S. T. P. M.-O. R. S. T. O. M.-C. T. G. R. E. F., etc.)..	598 000

VI. — ACTIONS D'INFORMATION ET DE PROPAGANDE ÉCONOMIQUE

Statistiques - C. E. N. A. D. D. O. M. - foires et expositions, recherches de débouchés, bureaux de promotion industrielle et touristique - Atlas thématiques	3 760 000
Études techniques d'investissements, études de protection antisismique, levé aéromagnétique et études d'aménagement rural en Guyane.....	2 150 000

VII. — INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE

En francs.

1. *Routes et ponts en Guyane* (participation au financement de l'ouvrage de franchissement de la rivière de Cayenne, section Terca - Cayenne et Saint-Sabbat - Saint-Laurent de la route nationale n° 1)..... 12 350 000

2. *Équipement électrique.*

Guadeloupe.

Participation au financement des deux premiers groupes de 11 MW de la centrale de la pointe Jarry..... 6 800 000
 Participation au financement d'une centrale de 2,7 MW à Saint-Martin (1^{re} tranche)..... 500 000
 Participation au financement du programme des lignes de transport et des moyens de répartition..... 620 000
 Campagne de forage géothermique à Bouillante (2^e tranche)..... 2 000 000

Martinique.

Participation au financement du 5^e groupe GP 7 de 5,5 MW (2^e tranche) . 2 340 000
 Participation au financement du 1^{er} groupe GP 21 de 11 MW (2^e tranche). 5 760 000
 Participation au financement du 2^e groupe GP 22 de 11 MW (1^{re} tranche). 500 000
 Participation au financement des lignes de transport et ouvrages de répartition 1 600 000

Guyane.

Participation au financement du programme d'extension des équipements de production de Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni..... 1 300 000

Réunion.

Participation au financement de l'équipement de la centrale thermique du port :
 Quatrième groupe de 5,5 MW (2^e tranche)..... 1 680 000
 Cinquième groupe de 5,5 MW (2^e tranche)..... 2 900 000
 Extension génie civil et premier groupe de 11 MW (1^{re} tranche).... 2 000 000
 Participation au financement du réseau de transport..... 900 000
 Etudes d'aménagement du site de la rivière de l'Est (achèvement)..... 800 000
 3. *Équipement aérien des îles de l'Océan indien*..... 2 000 000

VIII. — ACTION SANITAIRE

Lutte contre les maladies parasitaires..... 100 000

IX. — URBANISME ET HABITAT

Guadeloupe.

V. R. D. des logements construits par la S. I. G. à Capesterre et Petit-Bourg 567 000
 Fondations des logements construits par la S. I. G. à Martenol..... 1 157 000
 Voirie d'équipements à Pointe-à-Pitre..... 337 000
 Aménagement du Morne-Grand-Camp..... 635 000

En francs.

	—
Guyane.	
V. R. D. de l'opération de rénovation de la banlieue Sud de Cayenne.....	627 000
Infrastructure de 132 logements construits par la S. I. M. A. G.....	250 000
Martinique.	
Aménagement d'une zone d'habitation au Robert.....	200 000
V. R. D. pour un nouveau lotissement.....	400 000
Poursuite de l'aménagement de la rivière Madame et de la rivière Monsieur (défense contre les inondations).....	3 750 000
Réunion.	
V. R. D. divers lotissements réalisés par la S. I. D. R.....	4 753 000
Etudes et V. R. D. d'un lotissement à Bras-Fusil.....	220 000
Tous départements.	
Remboursement des intérêts et amortissements des prêts contractés par les sociétés immobilières d'Etat ou d'économie mixte en vue de l'achat de terrains pour construction de logement.....	1 030 000